

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2009

**Présents :** Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Alain CRESTAUX, Jean-Claude PROVOST, Claude BOUTELET, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Julien MARRE, Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Alain BARTHE, Patrick VERDAVOINE.

**Absents représentés :** Jean-Jacques MONTHULE, Frédéric MASSON.

**Absents :** Fabien DELVALLE, Aline LECLERC

Alain CRESTAUX est désigné secrétaire de séance

---

## Approbation du compte-rendu :

Denis GUITTON ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

## I RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2008

Jean-Claude PROVOST expose au conseil municipal que conformément au décret n° 95-636 du 6 mai 1995, un rapport sur les services EAU et ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2008 doit être établi.

Concernant l'eau potable, il ajoute que :

- l'on peut constater que les conditions et la qualité de la distribution de l'eau ont été satisfaisantes ;
- que l'état d'avancement des travaux programmés est le suivant :
  - o Réhabilitation de la Bigotière : en cours
  - o Acquisition d'un véhicule : réalisé
  - o Extension de réseau : non réalisé
  - o Sectorisation : réalisé : ces travaux ont d'ailleurs permis de découvrir et réparer des fuites importantes et apporte donc une amélioration du rendement

Concernant l'assainissement, l'état d'avancement des travaux programmés est le suivant :

- o Aménagement des berges : travaux en cours
- o Reconstruction de la station d'épuration : démarrage du chantier semaine prochaine

Patrick VERDAVOINE demande quel est le prix du m3 d'eau assaini.

Jean-Claude PROVOST répond que pour l'année 2008, le prix s'élève à 3,09 €/m3 d'eau assaini.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis sur l'approbation de ce rapport

Par ailleurs, **Jean-Claude PROVOST** indique que le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service d'eau potable de l'année 2008 du SAEP CHERONVILLIERS/SAINT MARTIN est consultable au secrétariat de la mairie.

## II NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ADDUCTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION RISLOISE ET RUGLOISE (SAEP3R)

**Jean-Claude PROVOST** rappelle au conseil municipal la délibération en date du 09 Février 2009 portant création du syndicat d'adduction et de production d'eau potable de la Région Risloise et Rugloise à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Il précise que dans le cadre de la constitution de ce syndicat, il y a lieu de désigner des délégués. Le nombre en a été fixé par les statuts approuvés également par délibération en date du 09 février 2009 : « chaque commune est représentée par un délégué et son suppléant par tranche de 300 abonnés ».

S'agissant de la Ville de Rugles, le nombre d'abonnés étant de 1 286, le nombre de délégués titulaires est donc de 5 et celui de délégués suppléants de 5.

Il est procédé au vote :

### Délégués titulaires :

Candidats :

- 1 – Denis GUITTON
- 2 – Jean-Jacques MONTHULE
- 3 – Jean-Claude PROVOST
- 4 – Alain LEPAPE
- 5 – Patrick VERDAVOINE

Sont élus :

- 1 – Denis GUITTON
- 2 – Jean-Jacques MONTHULE
- 3 – Jean-Claude PROVOST
- 4 – Alain LEPAPE
- 5 – Patrick VERDAVOINE

### Délégués suppléants :

Candidats :

- 1 – Henri LESOUT
- 2 – Thérèse CORBIN
- 3 – Gérard TOURNEUX
- 4 – Jacques PHILIPPE
- 5 – Alain BARTHE

Sont élus :

- 1 – Henri LESOUT
- 2 – Thérèse CORBIN
- 3 – Gérard TOURNEUX
- 4 – Jacques PHILIPPE
- 5 – Alain BARTHE

**Alain LEPAPE** demande quand auront lieu les réunions de ce syndicat.

**Denis GUITTON** indique que les réunions ainsi que leur ordre du jour sont fixées par le Président du syndicat.

**Alain BARTHE** demande si les délégués suppléants sont rattachés à un délégué titulaire.

**Denis GUITTON** précise qu'en cas d'empêchement d'assister à une réunion, chaque délégué titulaire est représenté par son délégué suppléant (ex : délégué titulaire 1 – Denis GUITTON est remplacé par le délégué suppléant 1 – Henri LESOUT)

### III TRANSFERTS AU SYNDICAT D'ADDUCTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION RISLOISE ET RUGLOISE (SAEP3R)

**Denis GUITTON** rappelle au conseil municipal la délibération en date du 09 Février 2009 portant création du syndicat d'adduction et de production d'eau potable de la Région Risloise et Rugloise nommé SAEP3R.

Le transfert de l'ensemble de l'actif, du passif ainsi que des restes à recouvrer doit être fait simultanément à la création de la nouvelle structure.

**Patrick VERDAVOINE** demande si les Ruglois recevront une nouvelle facture fin décembre pour clôturer leur consommation de l'année 2009 et si une réunion aura lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour apporter des précisions sur le fonctionnement du nouveau syndicat.

**Denis GUITTON** répond qu'il n'y aura pas de facturation de clôture 2009 pour les abonnés. La prochaine facturation sera effectuée par la nouvelle structure courant 2010. Une réunion est programmée vendredi prochain en communauté de communes pour présenter les résultats de l'étude de regroupement.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

- de procéder à la dissolution du service des eaux de la Ville de Rugles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010
- de transférer l'ensemble de l'actif, du passif et des restes à recouvrer du service des eaux de la Ville de Rugles, directement au SAEP 3R à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.
- de transférer les contrats d'exploitation actuels au SAEP3R à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations comptables.

**Denis GUITTON** rappelle que la mutualisation des moyens dans le cadre de l'eau potable permet d'une part, de réduire les coûts de fonctionnement et d'autre part, d'envisager l'obtention d'aides plus importantes de la part des partenaires financiers lors des travaux d'investissement.

Concernant le personnel communal actuellement affecté au service des eaux, il a été retenu le principe en réunion à la communauté de communes, de mettre ce personnel à disposition du nouveau syndicat. Cela permet à la collectivité de bénéficier de la compétence de cet agent et, à l'agent de conserver ses acquis.

### IV CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – ANNEE 2009

**Claude BOUTELET** expose que le jury communal du concours des maisons fleuries a visité la commune. Trois lauréats ont été désignés dans les catégories suivantes :

1<sup>ère</sup> Catégorie : Jardin visible de la Rue

2<sup>ème</sup> Catégorie : Fenêtres ou murs ou balcon

3<sup>ème</sup> Catégorie : Equipements touristiques : hôtels restaurants, campings, chambres d'hôtes, gîtes

**Denis GUITTON** demande à quelle date aura lieu la remise des prix.

**Claude BOUTELET** dit que celle-ci sera prochainement fixée.

**Alain LEPAPE** demande quels sont les membres du jury communal.

**Claude BOUTELET** indique que le jury est composé de : lui-même, Jean-Claude PROVOST, Christelle GAILLARD, Jacques PHILIPPE. Il précise que les 1<sup>er</sup> lauréats des catégories ont été inscrits au concours départemental.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Maire à verser les récompenses aux lauréats selon les montants prévus par la délibération du 07 juin 2005, soit

1<sup>er</sup> prix : 100 €

2<sup>ème</sup> prix : 75 €

3<sup>ème</sup> prix : 50 €

et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier

## V CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'INTERVENANTS EXTERIEURS AUX STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

**Jocelyne DE TOMASI** expose que, dans le cadre du fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles et Structure Multi Accueil), il est proposé de s'adjoindre le concours d'intervenants extérieurs : médecin référent, psychologue, professeur de gymnastique (baby gym), de musique (éveil musical), intervenants divers, etc.....

Afin de définir les termes de ces interventions, des conventions seront conclues entre la Ville de Rugles et ces professionnels.

**Jean- Claude PROVOST** demande comment interviennent ces professionnels.

**Denis GUITTON** précise que leur intervention se fait à la demande des structures : relais assistantes maternelles ou crèche.

**Patrick VERDAVOINE** ajoute que cela peut aussi faire partie d'une programmation, comme par exemple en ce qui concerne la gymnastique.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à l'intervention de ces professionnels extérieurs et autorisent le Maire à signer les conventions d'intervention correspondantes.

## VI PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA PETITE ENFANCE

**Jocelyne DE TOMASI** expose qu'il convient d'aménager la cour de la Maison de la Petite Enfance : installation d'une structure de motricité, de jeux d'éveil, d'un anneau de roulement pour tricycles, abri pour jeux mobiles et tricycles, bancs, table, guinguette,..... Le montant de cet aménagement s'élève à un montant estimé à 36 187.20 HT.

Le financement de la dépense de pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure 30 %	10 856.00 €
Fonds propres	25 331.20 €
TVA	<u>7 092.69 €</u>
Montant TTC	43 279.89 €

**Denis GUITTON** précise que cet avant projet sera soumis à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et qu'il sera ensuite représenté aux membres du conseil municipal pour réalisation sur le budget de l'année 2010.

**Patrick VERDAVOINE** fait remarquer que cet investissement aurait pu être prévu dans le programme de création de la maison de la petite enfance.

**Denis GUITTON** indique qu'à l'origine de ce projet, la ville n'avait pas encore recruté les directrices de la petite enfance. La ville s'est entourée de professionnels pour ce dossier, cependant cet aménagement extérieur n'avait pas été prévu.

**Jean-Claude PROVOST** souhaite savoir si ces jeux seront spécifiques à la maison de la petite enfance ; il pense, par exemple, aux enfants qui sont parfois dans le parc dans lequel il manque de jeux.

**Denis GUITTON** confirme que cet aménagement de la cour de la petite enfance est destiné aux enfants fréquentant les structures y étant dédiées ; concernant le parc, il sera étudié d'inscrire au budget 2010, la possibilité d'y aménager une 1<sup>ère</sup> tranche de jeux.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVENT** le projet technique et le dispositif de financement
- **SOLLICITENT** l'inscription à un programme subventionné auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure
- **DISENT** que la dépense sera inscrite au budget du Relais Assistantes Maternelles de Rugles
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## VII CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES COLLECTIVES

**Jocelyne DE TOMASI** rappelle que la Ville de Rugles, a, par délibération du 26 mai 2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de souscrire pour un compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Elle expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats concernant la Ville de Rugles.

Candidat retenu : DEXIA SOFCAP/CNP

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Régime : contrat en capitalisation sans limitation

Conditions tarifaires garanties 3 ans

Agents affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise de 15 j par arrêt maladie ordinaire : 4.63 %

*(taux du contrat actuel 6.50 %)*

Autres agents (IRCANTEC)

Tous les risques avec une franchise de 15 j par arrêt maladie ordinaire : 0.95 %

*(taux du contrat actuel : 1.65 %)*

Elle précise que l'économie pour la ville serait de l'ordre d'environ 17 000 € par an.

**Alain BARTHE** demande quel est le montant de prime annuelle actuelle.

**Denis GUITTON** indique que la prime actuellement de 58 000 € et serait ainsi ramenée à 41 000 €.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés acceptent cette proposition et autorisent le Maire à signer les conventions relatives à ce dossier.

## **VIII DECISIONS MODIFICATIVES**

**Jocelyne DE TOMASI** informe le conseil municipal qu'il convient de procéder aux modifications de crédits suivantes afin :

- D'affecter les crédits nécessaires au remboursement d'une annuité d'emprunt à taux variable (variation entre
- D'affecter les crédits nécessaires pour le personnel de remplacement à la structure multi accueil
- D'affecter les crédits nécessaires aux ICNE du service d'eau potable

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent les décisions modificatives suivantes :

### **BUDGET COMMUNE :**

Annuité d'emprunt :

- o c) 2031 : frais d'études : - 183 €
- o c) 1641 : remboursement emprunts : + 183 €

Remplacement au SMA :

- c) 65737 : subvention aux établissements publics : + 6 000 €
- c) 678 : charges exceptionnelles : - 6 000 €

### **BUDGET SMA**

Remplacement au SMA

- o Recettes c) 7474 : subvention commune : + 6 000 €
- o Dépenses c) 64131 : rémunération personnel non titulaire : + 6 000 €

### **BUDGET EAU POTABLE**

ICNE

- o c) 66112 : icne : + 106 €
- o c) 678 : charges exceptionnelles : - 106 €

## **IX QUESTIONS DIVERSES**

### **↳ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

**Denis GUITTON** informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est consentie par le conseil municipal :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision n° 4 : Signature d'un contrat pour la maintenance des cloches de l'église ; contrat d'une durée de 3 ans pour un montant de 595.63 € TTC.

### **↳ VISIO-ACCUEIL**

Après formation de l'animatrice et installation du matériel, le visio accueil est entré dans une phase test du 26 Octobre au 06 Novembre.

L'ouverture du service public a eut eu aujourd'hui, lundi 09 novembre et l'inauguration est programmée le mardi 24 novembre 2009 à 10 heures.

**Sylvie PERENNES** demande comment il est prévu de communiquer sur ce nouveau service.

**Patrick VERDAVOINE** indique qu'une plaquette sera adressée à chaque habitant du canton en plus d'une information publique.

**Denis GUITTON** demande à Patrick VERDAVOINE s'il pense que ce service a une vocation cantonale.

**Patrick VERDAVOINE** répond par l'affirmative et explique qu'à l'origine du projet, il avait été prévu de faire appel à la communauté de communes mais le projet ayant reçu une fin de non-recevoir, le Conseil Général de l'Eure s'est alors tourné vers la ville de Rugles où la municipalité a été plus attentive à l'implantation de ce nouveau service. Il précise qu'il n'était pas demandé à la communauté de communes de prendre la compétence sociale mais simplement d'accueillir un nouveau service.

**Jocelyne DE TOMASI** fait remarquer que les nouveaux services proposés dans le cadre de la maison de services (espace publique numérique, permanences, visio accueil) fonctionnent bien ; ils sont complémentaires et une bonne synergie émerge entre eux.

**Patrick VERDAVOINE** que le lieu est effectivement pertinent mais qu'une participation de la communauté de communes aurait été judicieuse.

**Denis GUITTON** précise que les deux tiers de la fréquentation des services, que ce soit l'espace publique numérique ou la petite enfance, sont des habitants du canton, hors de la commune de Rugles.

**Patrick VERDAVOINE** constate que cela est fréquemment la problématique des villes porteuses ; et s'il est logique que la « ville centre » finance un peu plus que les autres, elle ne doit pas supporter seule la totalité des coûts.

#### ↳ DICRIM

**Denis GUITTON** informe que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré et sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture. Ce document permet d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant la commune. La commune est notamment concernée par les risques :

- inondation
- marnière
- transport de marchandises dangereuses (TMD)

#### ↳ REMERCIEMENTS

Famille PORQUET à l'occasion du décès de Mme Martine PORQUET

L'Association des accidentés de la vie remercie la ville de Rugles pour le versement de la subvention 2009

#### ↳ LA POSTE

Information :

- M. Jean-Pierre NICOLAS a adressé un courrier en mairie pour informer :  
« Il n'y aura pas de privatisation de la Poste »
- M. le Premier Ministre, François FILLON, a également adressé un courrier en mairie en indiquant :
  - que le Gouvernement s'engage à ce que les missions de service public aujourd'hui assurées par La Poste et que les moyens financiers nécessaires soient garantis ;
  - qu'un contrat de présence territoriale sera signé fin 2010 entre l'Etat, la Poste et l'Association des Maires de France afin de garantir la poursuite de la mission d'aménagement du territoire de la Poste à laquelle tous les Maires de France sont très attachés.

#### ↳ CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

**Denis GUITTON** informe les membres du conseil municipal des réflexions engagées par le CLSPD à l'occasion de sa réunion du 1<sup>er</sup> Octobre :

1. Une campagne de prévention sera menée par la Gendarmerie afin de rappeler les conseils de vigilance auprès des habitants (clefs sur les véhicules, portes des habitations non fermées....) :
  - Information par affichettes, articles dans bulletin municipal ou sur site internet.
  - Information sur le principe de la vigilance – tranquillité – vacances
2. Proposition d'installer un système de vidéo protection sur les sites les plus vulnérables de la ville (en attente de devis pour demander au conseil municipal de se positionner)

3. Réflexion sur la possibilité d'empêcher l'accès aux caravanes sur l'espace de la Place de Liberté (en dehors de la période des fêtes et manifestations diverses)

### TOUR DE TABLE

**Thérèse CORBIN** signale que le nouvel éclairage de la Rue Aristide Briand est insuffisant.

**Denis GUITTON** répond qu'il sera regardé ce qui est techniquement faisable au niveau du réglage de l'intensité.

**Jean-Claude PROVOST** demande s'il est toujours prévu de mener une campagne d'économie d'énergie au niveau de l'éclairage public.

**Denis GUITTON** indique que l'étude est actuellement en cours avec l'entreprise chargée de l'entretien du réseau de l'éclairage public.

**Jean-Claude PROVOST** fait remarquer qu'en centre ville certains trottoirs présentent des trous importants.

**Denis GUITTON** dit que ces trous seront réparés par les services techniques de la ville.

**Jean-Claude PROVOST** souhaite connaître quelques détails sur le fonctionnement de l'espace public numérique.

**Denis GUITTON** précise les actions proposées par ce service : accès gratuit à internet, accompagnement dans les recherches, CV,... et initiations à un tarif très accessible. A ce jour, ce service a enregistré environ 200 adhérents. Ce nouveau service et son animatrice apportent satisfaction.

**Claude BOUTELET** suggère de réfléchir à l'installation d'une alarme à la salle des fêtes, ce qui éviterait d'avoir recours à une société de vigiles.

**Denis GUITTON** dit que ce projet pourra être étudié pour le budget 2010.

**Claude BOUTELET** informe que la soirée Beaujolais du Comité d'Animations Rugloises aura lieu le 20 Novembre à la salle des fêtes.

**Gérard TOURNEUX** indique que l'Avenir Ruglois célébrera Ste Cécile le 21 Novembre.

**Patrick VERDAVOINE** signale une fuite d'eau à la borne incendie en haut du Petit Hanoy près du gymnase

**Denis GUITTON** indique qu'il lui a également été signalé une fuite au Menillet (face à M. PARIS-BOUVRY).

**Jean-Claude PROVOST** prend note et sollicitera dès demain l'intervention du service des eaux.

**Alain BARTHE** fait remarquer qu'il a entendu parler, par des Maires du canton, que la Trésorerie quitterait Rugles (pour probablement aller à Breteuil s/Iton)

**Denis GUITTON** répond qu'il n'a pas eu cette information et qu'il va se renseigner.

**Alain BARTHE** souhaite réagir à l'article de Denis GUITTON paru dans le journal Paris Normandie sur les sujets du déplacement du Monument aux Morts et les ateliers relais. Il indique :

Concernant le déplacement du monument aux morts, la communauté de communes ayant demandé une réponse rapide, Denis GUITTON a ainsi justifié qu'il n'était pas possible d'organiser une consultation auprès des Ruglois ; cependant il rappelle que ce projet de déplacement avait déjà été évoqué sous le précédent mandat, mais qu'en raison de l'approche des élections municipales, le projet de référendum a été abandonné ; au vu des résultats, Denis GUITTON avait vraisemblablement raison de ne pas organiser cette consultation.

Concernant les ateliers relais : si c'est une des demandes de Denis GUITTON depuis des années, c'était également un projet souhaité par Jacques BORDAY et d'autres conseillers municipaux. Il aurait été préférable de dire que Denis GUITTON était satisfait du travail de l'ensemble des délégués et de l'investissement des 2 collectivités : communauté de communes et ville de Rugles.

Il aurait aimé que Denis GUITTON évoque également dans cet article ses idées pour maintenir l'emploi, les commerces et les services publics sur le secteur.

**Denis GUITTON** répond :

Sur le déplacement du monument aux morts : quand il est demandé en juin 2008 de rendre une décision pour le mois de juillet 2008, il ne voit pas comment il est possible d'organiser un référendum. Quant au fait que ce projet remonte à plus longtemps, il le confirme, mais n'étant pas maître du projet et n'en connaissant pas le planning, il n'imagine pas la possibilité de mener une consultation 3 ou 4 ans avant la réalisation d'un projet.

Il conçoit qu'Alain BARTHE, représentant l'opposition municipale, souhaite le « titiller » vis à vis de la communauté de communes ; il indique que son article était clair mais qu'il a semble-t-il été mal interprété. Il dit dans cet article qu'il est content de l'évolution des choses au sein de la communauté de communes. D'ailleurs, il relève qu'Alain BARTHE cite deux collectivités : la communauté de communes et la ville de Rugles ; c'est ce genre de remarques qu'il ne souhaite plus entendre : la ville de Rugles fait partie de la communauté de communes, il n'y a pas d'un côté la communauté de communes et de l'autre côté, la ville de Rugles : il faut faire les choses dans l'intérêt général. La communauté de communes, c'est l'ensemble des communes.

**Alain BARTHE** fait remarquer que Denis GUITTON s'exprime à la première personne du singulier dans l'article (« j'ai »).

**Denis GUITTON** indique qu'il s'exprime bien évidemment au nom de tous les membres du conseil municipal et non à titre individuel. Quant au maintien des commerces : avec par exemple, 200 adhérents qui viennent à Rugles fréquenter l'espace public numérique, il espère que ces personnes feront également travailler les commerces de Rugles. Et si la commune n'a pas une vocation commerciale, elle améliore le cadre de vie (aménagement du centre bourg de la 3CR), elle développe des services : par exemple, la crèche dont les parents vont peut être aussi se rendre dans les commerces du centre ville. Tout cela sans pressuriser l'imposition. Il signale qu'il a toujours défendu l'idée de prioriser l'aménagement des centres bourg des villes comportant des commerces, comme la Neuve Lyre ou Rugles. Cependant, ce n'est pas aux collectivités de remplir les commerces et lorsque l'on interroge les personnes qui se plaignent de la désertification des centres ville, ce sont ces mêmes personnes qui vont faire leurs achats à l'hypermarché de la ville voisine. Les collectivités sont présentes pour apporter des services supplémentaires qui participeront au maintien du tissu commercial.

La ville a également mener des opérations de développement urbain avec la création de nouveaux logements (11 logements place Albert Huille, 21 logements sur le lotissement du Petit Hanoy et bientôt 16 logements face à La Poste). Le développement urbain est bien évidemment lié à l'action économique et il fait observer qu'il est par conséquent satisfait de ce qui se passe en communauté de communes concernant la construction d'ateliers relais : les projets avancent malgré ce que peuvent dire certains.

Pour revenir sur le sujet du déplacement du monument aux morts, il précise : « Alain BARTHE, je vous croyais au-dessus de cela ».

**Alain BARTHE** répond que c'est Denis GUITTON qui a, à nouveau, évoqué ce sujet dans la presse.

**Denis GUITTON** fait remarquer qu'il a répondu à une interview d'un journaliste dont c'est le métier de polémiquer mais il ne croît pas qu'il s'agisse du rôle d'Alain BARTHE.

**Patrick VERDAVOINE** fait observer que la dichotomie entre la communauté de commune et la ville va bientôt disparaître avec la réforme des collectivités locales.

Il ajoute que cette réforme est mal faite ; les communes (même les chefs lieux comme Rugles) seront sous la coupe de la communauté de communes et du Préfet qui aura toute prise de décision sur les compétences ; ainsi, les conseils municipaux ne disposeront plus que de peu de compétences.

**Denis GUITTON** souligne que la multiplication des compétences et des étages administratifs n'est plus possible ; il indique qu'il est favorable à la simplification des structures.

**Patrick VERDAVOINE** explique que la réforme prévoit que la collectivité devra supporter 65 % du budget de ses investissements.

**Denis GUITTON** approuve cette règle (dont il a lu que le seuil serait fixé à 50 % et non 65 %) dans le contexte financier actuel où il n'y a plus d'argent. Il ajoute que l'hyper spéculation, qu'il trouve scandaleuse, a entraîné cette crise actuelle qui plombe les finances nationales.

**Patrick VERDAVOINE** signale que les collectivités locales représentent uniquement 0,8 % du poids de la dette ; les collectivités locales ont de l'argent mais pas l'Etat ; ce dernier a donc prévu une recentralisation afin de bénéficier de ces apports financiers.

**Jocelyne DE TOMASI** fait observer que cette réforme comporte un volet relatif aux élections avec notamment des scrutins de liste, ce qui représente une belle avancée démocratique.

**Patrick VERDAVOINE** indique, que par ce moyen, 20 % des sièges seront pourvus par des personnes qui ne se seront jamais présentées devant les électeurs, car il s'agit d'un scrutin uninominal, ce qui permet au gouvernement actuel d'élaguer....

Il ajoute que les 70 millions d'euros économisés (dans le cadre des nouveaux conseillers territoriaux) correspondent au budget annuel de l'Elysée.

**Denis GUITTON** prend note que Patrick VERDAVOINE est contre cette réforme.

**Patrick VERDAVOINE** confirme que les collectivités n'ont aucun intérêt dans cette réforme, les Préfets décidant désormais à la place des élus.

**Denis GUITTON** fait remarquer que cela est déjà le cas car les Préfets peuvent déjà prendre la main sur les collectivités.

**Jocelyne DE TOMASI** pense que les décisions de regroupement vont dans le bon sens.

**Patrick VERDAVOINE** qu'il n'est pas judicieux de donner trop de pouvoir aux Préfets et de diminuer le nombre d'élus ; cependant, il y a d'autres bonnes choses dans cette réforme. Par contre, il se demande où sera la proximité avec la création des communes nouvelles ou communauté d'agglomérations.

Cette réforme est un sujet important qu'il souhaitait aborder ce soir.

La séance est levée à 21 heures 55.